


L'OCIRP,  
né pour  
protéger  
la famille



10, rue Cambacérès – 75008 Paris – Tél. : 01 44 56 22 56 – [www.ocirp.fr](http://www.ocirp.fr)

BythewayCreacom - Photos : Olivier Rollet.





Une assurance contre les risques de la vie.  
La garantie d'une gestion paritaire.



# Au cœur de la famille

L'OCIRP, c'est l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance. Cet organisme paritaire tient un rôle à part dans le dispositif de la protection sociale complémentaire de la famille des salariés.

Sa mission ? Unir des institutions de prévoyance – une trentaine à ce jour – afin d'offrir des garanties complémentaires permettant aux salariés d'être protégés face aux accidents de la vie : veuvage, orphelinat, handicap et dépendance, dans le cadre de contrats collectifs.

L'OCIRP contribue à tisser un lien social inédit sur des sujets sensibles entre acteurs du monde du travail. Un lien efficace et performant qui s'appuie sur un mode de gestion paritaire par les représentants des entreprises et des salariés.

Cette expérience unique au cœur de la famille a conduit l'OCIRP à étoffer ses garanties d'un accompagnement indispensable dans le cadre de son action sociale et à intervenir de façon utile dans le débat sur la perte d'autonomie, comme sur la situation des personnes handicapées, ou faire connaître la situation des enfants et jeunes orphelins en France.

Les acteurs de l'OCIRP, ce sont ces ambassadeurs quotidiens auprès des entreprises, les femmes et les hommes des organismes membres. Ce sont les représentants des entreprises adhérentes et des salariés cotisants.

Sans elles, sans eux, unis par excellence, solidarité ne rimerait pas avec efficacité.

# Le pouvoir des mots qui viennent du cœur

**La devise :** « au cœur de la famille » est un engagement. En 1967, l'OCIRP est né d'une indignation : pourquoi le veuvage précoce, reconnu comme risque majeur, était-il si peu couvert par les régimes légaux de protection sociale ? L'OCIRP a répondu à cette question vitale en bâtissant pierre après pierre un système unique de protection des familles en cas de veuvage et, plus tard, en toute logique, en cas de handicap et de dépendance.

**Protéger la famille** est un combat de valeurs, qui ne peut se réduire à une qualité de gestion, fût-elle excellente. C'est une mission d'intérêt social, qui exige des initiatives solidaires. Chacune des rentes de l'OCIRP est associée à une action sociale spécifique qui en est l'accompagnement. Par sa réflexion, sa vision, sa vocation, l'OCIRP contribue à une plus juste prise en compte de l'orphelinage, du handicap, et participe activement au débat national sur la prise en charge de la situation de dépendance.

## SOLIDAIRE

L'OCIRP est une union d'organismes de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale. Ses garanties, diffusées par ses membres, s'expriment sous la forme de rentes auxquelles souscrivent les entreprises par des contrats collectifs ou par accord de branche.

## PARITAIRE

L'OCIRP est un organisme paritaire, administré par un nombre égal de représentants des employeurs et des salariés. Il permet une mutualisation des risques, la sécurité financière des engagements et la participation active de tous ses membres.

## EFFICACE

Les garanties de l'OCIRP sont un moyen efficace de compléter les prestations des régimes légaux de protection sociale. Près de 5 millions de salariés relèvent des garanties de l'OCIRP, 900 000 entreprises y adhèrent. 110 accords de branche désignent l'OCIRP. [Chiffres 2010]

# Au cœur de l'irréparable : le veuvage précoce

Sur les 4 680 000 personnes que le veuvage concerne, plus de 100 000 chaque année perdent prématurément leur conjoint et 90 % d'entre elles ont un ou plusieurs enfants. Le conjoint survivant ne percevra une pension de réversion de retraite qu'à 55 ans, au plus tôt. Et cette pension est d'autant plus faible que le salarié décède jeune. Ce n'est pas sans raison que le veuvage précoce est l'un des risques majeurs de situation précaire.

## OCIRPVEUVAGE

### Une garantie qui se conjugue au présent

Le veuvage précoce s'inscrit dans un contexte social en mutation : le statut des couples (mariés, pacsés, ou concubins), l'allongement de la durée de vie, l'âge de départ à la retraite, la durée des études pour les enfants. Ces nouveaux paramètres rendent encore plus nécessaires des réponses adaptées à chaque situation. C'est le cas des garanties de l'OCIRP exprimées par plusieurs formules de rentes qui couvrent les situations du Pacs et du concubinage. Des choix qui prennent en compte les besoins immédiats et les besoins différés du conjoint survivant, ainsi que l'évolution de sa situation familiale, en décidant, par exemple, de transformer une partie de la prestation en rente d'éducation. Et la garantie de l'OCIRP ne s'arrête pas là...

### Des rentes indissociables d'une action sociale indispensable

Nul besoin d'être passé par cette épreuve pour envisager le choc que représente le veuvage. Parallèlement à ses rentes, l'OCIRP a très tôt mis en place des actions d'accompagnement dans le cadre de son action sociale, telles qu'une assistance juridique, un accompagnement à l'emploi et un guide pratique des droits et démarches après un décès.



### DIALOGUE & SOLIDARITÉ : QUAND LES MOTS SOIGNENT LES MAUX

Depuis 1997, l'OCIRP propose des espaces d'expression et d'échange aux personnes en situation de veuvage. Et depuis 2004, ces espaces font l'objet d'une association loi 1901 : Dialogue & Solidarité. Parce que l'entourage ne suffit pas toujours, Dialogue & Solidarité permet de

parler de son deuil dans dix lieux d'accueil. Son but ? Écouter sans juger, laisser le chagrin s'exprimer et libérer la parole.

**N° Vert d'appel gratuit : 0 800 49 46 27**  
**[www.dialogueetsolidarite.asso.fr](http://www.dialogueetsolidarite.asso.fr)**

# Les enfants d'abord

Lorsqu'on perd l'un de ses parents, on devient orphelin, orphelin de sa mère ou de son père. Cette terrible évidence est toutefois mal reconnue en France. 800 000 jeunes de moins de 25 ans ont perdu un parent. Depuis 1983, l'OCIRP a mis au point une garantie éducation pour soutenir le cursus des enfants d'un salarié décédé.

## OCIRP ÉDUCATION

### Une garantie pour soutenir l'éducation des enfants

Versée à la famille lors du décès de l'un des parents salariés, la rente éducation protège tous les enfants, y compris ceux nés hors-mariage. Elle se décline en plusieurs formules. Elle est versée également en cas d'Invalidité Absolue Définitive (IAD) du parent salarié. En option, la famille peut choisir un capital de substitution ou une allocation pré-décès du conjoint: si celui-ci décède avant l'assuré, il perçoit un capital. C'est une rente viagère lorsqu'il s'agit d'un enfant handicapé de moins de 26 ans. Enfin, une nouvelle formule permet de percevoir la rente éducation sans conditions jusqu'à 26 ans.

### Des actions sociales qui suivent l'enfant de près

Construire son avenir lorsqu'on est orphelin ne se fait pas sans soutien. Soutien scolaire en premier lieu, rendu indispensable par le vide affectif qui déstabilise toute la famille et les enfants d'abord. Ces aides concernent également l'orientation scolaire et professionnelle, la recherche d'un stage, d'un métier en alternance ou d'un premier emploi, le passage du permis de conduire ainsi qu'un soutien psychologique.



### LA FONDATION D'ENTREPRISE OCIRP : ACCOMPAGNER, RÉVÉLER, VALORISER

Cette Fondation s'investit d'une mission d'intérêt général: soutenir des actions en direction des familles face aux risques de la vie, et notamment pour aider les enfants et les jeunes orphelins à être pleinement dans la vie et à construire leur avenir. Elle soutient des actions en direction de l'enfant et de sa famille, des professionnels de l'enfance et de l'éducation pour les sensibiliser,

ainsi que la recherche en sciences humaines et sociales. C'est ainsi qu'en 2010, à la suite d'un appel à projets, 11 actions ont été primées, puis développées avec le concours de la Fondation. Afin de mener à bien cette mission d'intérêt général, la Fondation d'entreprise OCIRP a pour partenaires les organismes de prévoyance, membres de l'OCIRP ainsi que des experts reconnus.

# Handicap Objectif sécurité

« Que va devenir mon enfant s'il m'arrive quelque chose ? ». C'est la préoccupation de tous les parents, mais plus particulièrement encore, celle des parents d'enfants handicapés. Cette question est plus que jamais d'actualité. Acteur engagé au cœur de la famille, l'OCIRP propose une solution solidaire à un problème on ne peut plus personnel.

## OCIRPHANDICAP

### Une garantie globale et solidaire, une rente à vie

L'OCIRP apporte aux parents salariés la garantie d'une sécurité financière à vie pour leur enfant handicapé, en cas de décès de l'un des conjoints cotisants. Elle s'exprime sous la forme d'une rente viagère qui couvre tout enfant handicapé à charge du participant, quel que soit son âge et l'origine du handicap. Les prestations de la garantie handicap n'entrent pas dans les assiettes de calcul des prestations spécifiques aux personnes handicapées et n'ont pas d'incidence sur l'attribution de ces aides. Elle bénéficie d'une action sociale propre, partie intégrante de toutes les garanties de l'OCIRP.

### Une action sociale qui répond aux réalités

Aux enfants handicapés bénéficiaires de la rente handicap, l'OCIRP propose une aide multiforme pour améliorer ou maintenir leurs conditions de vie et favoriser leur insertion sociale et professionnelle: contrat de protection juridique, aide à l'aménagement du logement... Et aussi des aides personnalisées: recherche d'une place dans une structure spécifique, maintien à domicile, voire des aides financières ponctuelles.



### AGIR, C'EST DÉJÀ RÉUSSIR : LE PRIX OCIRP « ACTEURS ÉCONOMIQUES & HANDICAP »

Le Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » est une démarche citoyenne dans l'esprit de la loi du 11 février 2005 pour l'insertion sociale des personnes en situation de handicap. Les trophées du Prix de l'OCIRP récompensent les entreprises privées, publiques, associations et organismes qui ont pris des initiatives

innovantes, permettant aux personnes handicapées d'accéder plus facilement à la culture, aux loisirs, au sport, à l'emploi ainsi qu'à des solutions d'accompagnement. L'AGEFIPH, l'ANDRH, le CCAH, le FIPFIP, la FIRAH et l'ODAS en sont les partenaires vigilants et participent à sa mise en œuvre.



### MAIS AUSSI SOUTENIR

- L'OCIRP est partenaire de l'association de préfiguration de la Fondation internationale pour la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH), engagé par une convention de mécénat.

- L'OCIRP parraine depuis 2009 une équipe de basket en fauteuil à Meaux.

# Faire face ensemble à la perte d'autonomie

L'allongement de la durée de vie comporte un risque social qui fait l'actualité : la dépendance.

La pyramide des âges aidant, cette réalité est devenue en quelques années un enjeu majeur de société. Les personnes âgées dépendantes et leur famille doivent faire face à de lourdes dépenses. Spécialistes des contrats collectifs de prévoyance, les équipes de l'OCIRP travaillent depuis 2004 à apporter à la dépendance une réponse à la fois personnalisée et solidaire.

## OCIRPDÉPENDANCE

### Une garantie d'autonomie financière

L'idée est de permettre au salarié, dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou d'un accord de branche, l'acquisition de «points dépendance» qui lui garantissent une autonomie financière à vie en cas de dépendance, sans compter sur l'aide de ses proches. Il peut continuer à cotiser et augmenter son compte personnel de points dépendance même si son entreprise résilie son adhésion, même s'il quitte celle-ci : ses droits restent acquis. Il peut choisir de partager sa cotisation avec son conjoint, concubin ou pacsé pour lui permettre d'acquérir des points dépendance.

### Une rente personnalisée qui change la vie

Cette garantie se concrétise, le jour venu, par le versement immédiat d'une rente mensuelle. Son montant dépend du nombre de points acquis en cas de dépendance, qu'elle soit totale, partielle, temporaire ou définitive. Si cette situation survient avant 60 ans, des points additionnels complètent les années non-cotisées. La rente versée est alors égale à celle qui aurait été acquise pour une durée de cotisation jusqu'à 60 ans. À cette rente s'ajoute toute l'action sociale qui permet de faire face aux problèmes liés à la perte d'autonomie.

### Une action sociale qui n'oublie rien

Il s'agit d'un éventail de services attachés qui répondent aux questions essentielles de la dépendance et permettent de faciliter la vie quotidienne des personnes dépendantes ainsi que celle de leurs proches : l'aide aux aidants, à l'entourage familial, l'aide et l'accompagnement aux démarches, l'aide santé, l'aide à la recherche de prestataires, le bilan d'autonomie, le bilan de situation de vie (indispensables pour bénéficier de l'APA). Dès l'adhésion à OCIRP DÉPENDANCE, le salarié cotisant bénéficie de ces services en cas de dépendance d'un proche.



#### UNE ACTION DE SENSIBILISATION NATIONALE : LES JOURNÉES DU 5<sup>E</sup> RISQUE

Depuis quelques années, l'OCIRP, les groupes de protection sociale et la Mutualité Française organisent des journées d'information sur la prise en charge de la dépendance liée au grand âge. Leur objectif est de sensibiliser


l'opinion et les décideurs et d'apporter un éclairage et des solutions sur la perte d'autonomie en France, ainsi qu'une réflexion de praticiens sur les enjeux et perspectives.



#### LA PRÉVENTION : UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

L'OCIRP apporte son soutien à l'Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM), centre international de recherche qui a ouvert ses portes en 2010 sur le site de l'Hôpital de la

Salpêtrière à Paris. Il s'investit ainsi dans une politique de prévention de maladies invalidantes avec la création de chaires junior liées à l'épilepsie et la sclérose en plaques.

A photograph of two men in business attire. The man on the left is older, with grey hair, wearing a light blue shirt and a dark red tie. He is holding a pair of glasses and looking towards the younger man. The man on the right is younger, with dark hair, wearing a dark grey suit jacket, a white shirt, and a blue tie. He is looking back at the older man. The background is a plain, light blue-grey color.

Entre l'esprit de famille et le monde du travail,  
de nouvelles formes de solidarité.

## Chiffres clés

Les cotisations encaissées s'élèvent à **173,9 M€** et se répartissent à raison de **68,4 M€** pour la rente de conjoint, **84,9 M€** pour la rente éducation, **7,2 M€** pour la dépendance et **13,4 M€** pour les acceptations en réassurance et risques divers – L'OCIRP compte près de **5 millions** de salariés cotisants par l'intermédiaire de **900 000 entreprises** adhérentes – **25 000 rentes** sont versées, elles représentent **66,5 M€** répartis à raison de **37,5 M€** pour la rente de conjoint, **24,6 M€** pour la rente éducation et **4,4 M€** pour les acceptations en réassurance et risques divers – Le profil type des allocataires reste constant depuis plusieurs exercices – L'âge moyen du bénéficiaire de la rente de conjoint au décès du participant est de **47 ANS** pour les veuves et les veufs pour l'exercice 2010 – Pour faire face à ses engagements, l'OCIRP dispose de provisions techniques de **1 264 M€** et de fonds propres de **392 M€** – La marge de solvabilité est couverte **3,2 fois** hors plus-values latentes.

## Les partenariats

L'OCIRP est membre du Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP); de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS); de l'Institut de coopération sociale internationale (ICOSI); du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC); du Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (CCAH); de la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH); de l'Institut de la protection sociale européenne (IPSE).

## Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes

AG2R LA MONDIALE  
AGRICA  
APICIL  
ARIES  
AUDIENS

D&O  
HUMANIS  
IRCEM  
LOURMEL  
MALAKOFF MÉDÉRIC

MORNAY  
NOVALIS TAITBOUT  
RÉUNICA  
VICTOR HUGO

## Et les organismes de prévoyance

ANIPS  
APGIS  
CAPSSA  
CREPA  
GNP\*

ICIRS Prévoyance  
IPBP  
IPECA Prévoyance  
IPSEC  
UNIPRÉVOYANCE

## Et les partenaires

UNPMF  
UNMI

\*Union d'institutions de prévoyance

Liste au 1<sup>er</sup> janvier 2011